
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1897.

NATURALISATION ORDINAIRE

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. VANDEN STEEN.

Demande du sieur Louis-Julien-Cécilien-Henri LEVEQUE DE MAUPUY.

MESSIEURS.

Le sieur Leveque de Maupuy, né à Spa (Liège), d'un père français, le 4^{er} juillet 1863, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis sa naissance et exerce, à Alost (Flandre Orientale), les fonctions d'adjudant sous-officier au 41^e régiment de ligne, détaché à l'école des pupilles de l'armée.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Leveque de Maupuy remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,
VANDEN STEEN.

Pour le Président,
C^{te} DE ROUILLÉ.
